



Police

Zone de police
« La Mazerine »
n° 5269

-
La présidente
-

AVIS DE PUBLICATION

En sa séance du 16 février 2022, le Conseil de police a examiné les points suivants :

En séance publique

1. Approbation du PV du 21 décembre 2021 (partie publique) – Vote

Le PV du 21 décembre 2021, partie publique, est approuvé à l'unanimité.

2. Budget 2022 – Vote

Le Conseil approuve le budget 2022 ordinaire et extraordinaire de la zone de police.

3. Budget 2022 – petits investissements inférieurs à 8500 euros HTVA (30.000 euros HTVA en vertu de l'article 33 de la LPI) - Marchés relevant du budget extraordinaire - Choix du mode et des conditions de passation de marchés – Vote

Le Conseil autorise le Collège de police à attribuer sur simple facture acceptée les marchés inférieurs ou égaux à 8.499 € HTVA relatifs à certaines dépenses (aménagement bâtiments, achat mobilier, achat d'autos et de camionnettes CSR, achat matériel informatique, achat matériel informatique CSR, achat Matériel/Equipement, achat Matériel/Equipement CSR) et de limiter ces dépenses au montant respectif de leur crédit budgétaire ou partie de crédit budgétaire inscrit au budget extraordinaire 2022.

4. Budget 2022 – Marché de fournitures – Acquisition de matériel informatique pour les services de police – Choix du mode et des conditions de passation de marchés (FOREM) – Vote

Les zones de police ont la possibilité d'acquérir du matériel informatique par le biais de la centrale d'achat du FOREM. Le conseil autorise le Collège de police à passer commande du matériel informatique, via la centrale d'achat du FOREM pour un montant maximum de 20.000 euros TTC.

5. Budget 2022 – Marché de fournitures – Acquisition de matériel informatique pour les services de police – Choix du mode et des conditions de passation de marchés (FORCMS) – Vote

Les zones de police ont la possibilité d'acquérir du matériel informatique par le biais des accords -cadres ForCms – Copy, ForCms – PC, ForCms – Print, ForCms – AIT, ForCms – Soft et Smals – BB sous réserve des dates de fin de contrat. Le Conseil autorise le Collège de police à passer commande du matériel informatique, via les accords-cadres actifs du ForCms pour un montant maximum de 20.000 euros TTC.

6. Budget 2022 – Marché de fournitures – Acquisition de matériel informatique pour les services de police – Choix du mode et des conditions de passation de marchés (C-SMART) – Vote

Les zones de police ont la possibilité d'acquérir du matériel informatique par le biais de la centrale d'achat C-SMART. Le Conseil autorise le Collège de police à passer commande du matériel informatique, via l'accord-cadre C-SMART pour un montant maximum de 20.000 euros TTC.

7. Budget 2022 – Marché de fournitures – Acquisition d'un véhicule pour le service intervention – Choix du mode et des conditions de passation de marchés – Vote

Le Conseil autorise le Collège à passer commande pour l'acquisition d'un nouveau véhicule de police pour le service intervention, via l'accord-cadre de la Police Fédérale.

8. Budget 2022 – Marché de fournitures – Acquisition d'un véhicule pour le service proximité – Choix du mode et des conditions de passation de marchés – Vote

Le Conseil autorise le Collège à passer commande pour l'acquisition d'un nouveau véhicule de police pour le service proximité, via l'accord-cadre de la Police Fédérale.

9. Budget 2022 – Marché de fournitures – Acquisition d’un véhicule pour le service prévention/sécurisation – Choix du mode et des conditions de passation de marchés – Vote

Le Conseil autorise le Collège à passer commande pour l'acquisition d'un nouveau véhicule de police pour le service prévention/sécurisation, via l'accord-cadre de la Police Fédérale.

10. Budget 2022 – Marché de fournitures – Acquisition d’un véhicule pour le chef de corps – Choix du mode et des conditions de passation de marchés – Vote

Le Conseil autorise le Collège à passer commande pour l'acquisition d'un nouveau véhicule de police pour le chef de corps, via l'accord-cadre de la Police Fédérale.

11. Subvention aux communes pour l’assistance aux victimes dans les zones de police pour l’année 2021 - Perception du subside par une commune et transfert à la zone de police – Vote

Le Conseil désigne la Commune de RIXENSART comme étant la commune qui percevra le subside de 30.800 euros pour l'année 2020 émanant du Service Public de Wallonie pour l'assistance aux victimes dans les zones de police.

12. Zone de police – Déclassement de matériel informatique – Vote

La zone de police décline du matériel informatique hors service ou obsolète pour destruction (scanner, claviers, écrans, switches, imprimantes).

13. Zone de police - Déclassement de matériel spécifique police – Vote

La zone de police décline du matériel de bureau (sièges) et spécifique police (radar mobile, holsters, feux bleus, chargeurs multiples pour radios portables) pour destruction ou vente selon le cas.

A huis clos

1. Approbation du PV du 21 décembre 2021 (partie huis clos) – Vote

2. Mobilité 2021/05 – Désignation d’un officier directeur des opérations - Vote

3. Mobilité 2021/05 – Désignation d’un Calog niveau B pour le SIPP – Vote

4. Mobilité 2021/05 - Désignation d’un Calog niveau B pour le service comptable - Vote

En séance publique

14. Mobilité 2022/02 – Besoins – Vote

Le Conseil de police autorise dans le cadre de la mobilité 2022/01 l'ouverture de la place d'un CP directeur de l'intervention, un INPP pour le service enquête et recherche (si NAPAP du membre du personnel en place confirmée pour septembre), trois inspecteurs pour le service intervention, un inspecteur pour le service proximité, un Calog niveau B informaticien.

La liste ci-dessus ainsi que l'ordre du jour peuvent être consultés au siège de la zone de police, commissariat central, route de Genval, 157-159 à 1380 Lasne, dès ce lundi 21 février 2022 pendant 10 jours.

Le Chef de zone,



Laurence COPPIETERS
Commissaire divisionnaire de
police

La Présidente,



Laurence ROTTHIER
Bourgmestre de Lasne